



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 janvier 2009
Français
Original : anglais

Premier rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 1829 (2008) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a autorisé, avec effet au 1^{er} octobre 2008, la création du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) et demandé au paragraphe 9 à être tenu informé tous les quatre mois de l'état de la mise en œuvre du mandat du Bureau, le présent rapport rend compte des activités de la mission et de l'évolution de la situation en Sierra Leone entre le 1^{er} octobre 2008 et le 31 janvier 2009.

II. Création du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

2. La transition entre le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) et le BINUCSIL s'est déroulée comme prévu et les consultations approfondies entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont débouché sur une stratégie commune pour la Sierra Leone. La stratégie définit les priorités communes et les accords opérationnels et logistiques. Le BINUCSIL coordonne les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies en Sierra Leone dans les domaines politique, humanitaire et de développement et vise à aider le Gouvernement à encourager la paix et la stabilité et à œuvrer en faveur du développement économique et social de façon intégrée.

3. Le BINUCSIL a un effectif de 73 personnes recrutées sur les plans international et national et est dirigé par mon Représentant exécutif, Michael von der Schulenburg. La mission se compose d'une petite équipe qui appuie directement l'action du Représentant exécutif et de cinq unités administratives, à savoir la Section des affaires politiques et de la consolidation de la paix, la Section des droits de l'homme et de l'état de droit, la Section des institutions démocratiques, la Section de la police et de la sécurité et le Groupe de la planification stratégique conjointe.

4. Le Groupe de la planification fournit un appui stratégique à la formulation des orientations et coordonne les activités politiques, humanitaires et de développement



de tous les organismes des Nations Unies intervenant en Sierra Leone. Il étaye les relations établies par le Représentant exécutif et le système des Nations Unies avec le Gouvernement sierra-léonais, les principaux donateurs et la Commission de consolidation de la paix.

5. La Section des affaires politiques et de la consolidation de la paix dirige l'action de la mission tendant à encourager le dialogue et le règlement pacifique des conflits entre les principales parties prenantes nationales et à promouvoir la réconciliation et la cohésion nationale.

6. La Section des droits de l'homme et de l'état de droit soutient le renforcement de l'état de droit et la promotion et la défense des droits de l'homme en Sierra Leone. Elle mène des activités d'appui aux politiques, formule des conseils techniques et plaide en faveur du renforcement de la Commission nationale des droits de l'homme et de la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation.

7. La Section des institutions démocratiques dirige les initiatives prises par le Bureau pour favoriser la consolidation et l'élargissement de la démocratie pluraliste et la bonne gouvernance en Sierra Leone. Elle donne des conseils pratiques et techniques au Parlement, à la Commission de lutte contre la corruption et au Secrétariat à la décentralisation, en particulier en ce qui concerne la question de la réforme du secteur public. Elle collabore étroitement avec les institutions nationales et locales de gouvernance afin de renforcer les capacités des conseils locaux. Elle supervisera également le transfert de la Radio des Nations Unies au Gouvernement sierra-léonais en aidant celui-ci à créer un organisme de radiodiffusion indépendant.

8. La Section de la police et de la sécurité dirige les initiatives prises par la mission pour appuyer la police sierra-léonaise, le Bureau de la sécurité nationale et d'autres institutions chargées de la sécurité.

III. Évolution de la situation politique

9. La situation politique est restée stable et encourageante pendant la période considérée et le pays a continué à tirer parti de la dynamique créée par le transfert pacifique et démocratique du pouvoir d'un gouvernement élu à un autre en septembre 2007. Malgré la méfiance qui règne entre le Sierra Leone People's Party (SLPP), devenu le principal parti d'opposition après avoir perdu les élections, et le All People's Congress (APC), parti actuellement au pouvoir, les relations entre les deux partis sont dans l'ensemble constructives et cordiales.

10. Le Gouvernement a fait de la lutte contre la corruption un élément majeur de son programme de réformes. À cette fin, il a pris des mesures visant à imposer une plus grande transparence et une plus grande responsabilisation dans la gestion des affaires publiques. Dans le cadre de l'Initiative pour un gouvernement ouvert lancée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Président, Ernest Bai Koroma, le Vice-Président, Sahr Sam-Sumana et les ministres ont récemment participé à des séances de questions-réponses avec le public sur les questions économiques, politiques et sociales. Le Gouvernement continue également à faire campagne afin d'encourager le changement des mentalités et a demandé à la population de prendre ses obligations civiques envers le pays au sérieux.

11. Le 15 octobre, le Gouvernement a créé une commission d'enquête et l'a chargée d'examiner l'utilisation que le SLPP avait faite des fonds reçus des donateurs lorsqu'il était au pouvoir. Le SLPP s'est plaint que l'enquête n'était ni indépendante ni circonscrite. Le Président Koroma a dit avec fermeté que l'enquête n'était pas une chasse aux sorcières mais visait à éviter tout détournement des fonds de ce type à l'avenir.

12. Le BINUCSIL entretient des relations étroites avec les partis politiques et a continué à mettre l'accent sur l'importance que revêtaient le dialogue et la cohésion nationale dans le prolongement des élections nationales et locales qui se sont tenues récemment et au cours desquelles des clivages ethniques et régionaux sont apparus. Il s'est également attaché à encourager la reprise du dialogue politique dans le cadre de la revitalisation de l'Association de tous les partis politiques et de la Commission d'enregistrement des partis politiques.

13. Les différends concernant les chefferies continuent de poser un problème politique et juridique majeur. Le 5 novembre, le Gouvernement a suspendu de ses fonctions le chef suprême du Biriwa, dans la circonscription de Bombali, se fondant sur les conclusions d'une enquête administrative selon lesquelles il n'aurait pas été choisi à l'issue d'une élection conduite par la Commission électorale nationale ainsi que cela aurait dû être le cas, mais aurait été nommé à ce poste sous le gouvernement SLPP. Une commission d'enquête judiciaire a été créée afin de passer en revue les conclusions de l'enquête administrative. La suspension du chef suprême continue de susciter des tensions entre les groupes ethniques limba et mandingo dans la région.

14. Le Gouvernement a poursuivi son action concertée tendant à recentrer l'attention nationale sur les énormes problèmes de développement auxquels le pays doit faire face. À cette fin, il a non seulement cherché à positionner la Sierra Leone comme un pays qui a su sortir d'un conflit mais aussi comme un pays déterminé à promouvoir les réformes et à élargir ses relations internationales.

15. À cet égard et compte tenu des problèmes de sécurité qui se sont posés récemment dans la sous-région, la Sierra Leone a organisé, le 10 décembre, un sommet des chefs d'État de l'Union du fleuve Mano (UFM). Le Président Koroma a accueilli la Présidente du Libéria, Ellen Johnson-Sirleaf, le Président de la Côte d'Ivoire, Laurent Gbagbo, et le Premier Ministre guinéen alors en poste, Ahmed Tidiane Souare. Les dirigeants ont réaffirmé leur ferme volonté de s'efforcer de surmonter ensemble les problèmes de la sous-région et ont préconisé la création de groupes communs pour la sécurité des frontières et le renforcement de la confiance dans tous les pays de l'Union, l'intensification de la coopération économique et militaire et l'adoption de mesures tendant à garantir la sécurité alimentaire.

16. Le conflit frontalier qui oppose la Guinée et la Sierra Leone à Yenga n'est toujours pas réglé. Toutefois, les deux pays poursuivent leurs consultations diplomatiques sur la question. Le Gouvernement a chargé un comité de haut niveau composé du Vice-Président et des ministres des affaires étrangères et de la coopération internationale, de la défense, des affaires intérieures et de l'information de continuer de s'occuper de la question.

IV. Évolution de la situation économique et sociale

17. De façon générale, les résultats macroéconomiques obtenus en 2008 ont été mitigés. En chiffres réels, la croissance du produit intérieur brut a atteint le chiffre encourageant de 6 %, grâce à l'essor de l'agriculture, du bâtiment et du secteur des services. Toutefois, le ralentissement de l'activité des industries extractives et la suspension des opérations de Koidu Holdings ainsi que l'éroulement de la deuxième drague à la mine de Sierra Rutile et la détérioration de la situation économique dans le monde ont gravement entravé la croissance économique.

18. Malgré les mesures prises par le Trésor public pour mobiliser des recettes, le montant des recettes fiscales obtenues jusqu'au début d'octobre 2008 a été très inférieur aux prévisions. La Sierra Leone n'a donc pas pu satisfaire à l'un des critères du Fonds monétaire international (FMI) concernant les recettes intérieures de l'État. Les mesures correctives prises par le Gouvernement ont cependant incité le Conseil d'administration du FMI à accorder des dérogations.

19. Le troisième examen des résultats obtenus par la Sierra Leone dans le cadre d'un accord de quatre ans touchant la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance s'est achevé en décembre 2008. Depuis, le Conseil d'administration du FMI a débloqué 16,1 millions de dollars destinés à renforcer la réserve en devises du pays et de lui permettre de résister aux secousses provoquées par la crise financière mondiale. L'examen permettra de décaisser quelque 10,8 millions de dollars, ce qui portera le montant total des décaissements qui seront effectués dans le cadre de l'accord à quelque 31,7 millions de dollars.

20. Les risques économiques auxquels la Sierra Leone devra faire face en 2009 ont trait à une diminution de l'aide publique au développement, à l'augmentation du prix des denrées alimentaires et du carburant et à une diminution des recettes à l'exportation et des envois de fonds en provenance de l'étranger. Le financement des programmes sociaux sera probablement touché. L'inflation devrait se maintenir aux alentours de son point d'équilibre atteint depuis déjà longtemps, soit 10 %, probablement jusqu'au milieu de 2009.

21. Pendant la période considérée, les taux de mortalité infantile, juvénile et maternelle ont beaucoup diminué. Un projet de 4,6 millions de dollars des États-Unis financé par Irish Aid, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Programme alimentaire mondial (PAM) a permis de mettre au point un programme de santé procréative et de santé infantile. Un système d'information sanitaire des districts a été lancé à titre expérimental dans plusieurs régions et la première enquête démographique et sanitaire du pays a bénéficié d'un appui du FNUAP, du PNUD, de l'UNICEF, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de l'OMS et du Ministère britannique du développement international.

22. Le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies ont lancé un projet qui tend à renforcer la capacité de la société civile dans les districts en mettant à sa disposition des locaux à usage de bureaux, des moyens de communication et un raccordement à l'Internet. Il s'agit par là de faciliter la coordination des activités des organisations non gouvernementales et d'intensifier la collaboration entre les organismes des Nations Unies et la société civile.

V. Évolution de la situation sur le plan de la sécurité

23. La situation est restée calme et stable. Malgré les événements récents en Guinée, il ne semble pas y avoir de menaces extérieures sur l'intégrité territoriale de la Sierra Leone. Toutefois, les problèmes socioéconomiques, tels que la cherté des denrées alimentaires et le chômage des jeunes, sont considérables et pourraient compromettre les progrès accomplis dans le cadre du processus de consolidation de la paix.

24. Le plus inquiétant est que la Sierra Leone sert de plus en plus au transit de stupéfiants entre l'Amérique du Sud et l'Europe, comme l'atteste la saisie de plus de 700 kilogrammes de cocaïne opérée à l'aéroport international de Lungi en juillet 2008. Le trafic de cocaïne est la menace la plus grave qui pèse sur la sécurité de la Sierra Leone, d'autant qu'il va généralement de pair avec le trafic d'armes et d'êtres humains, la corruption et la subversion d'institutions publiques légitimes.

25. La piraterie pose aussi des problèmes de sécurité. Le 9 novembre, des pirates armés s'en sont pris à deux chalutiers dans les eaux côtières de la Sierra Leone. La marine sierra-léonaise a dépêché deux gardes-côtes afin de contrer les pirates. Un chalutier a été mis à sac pendant l'incident, et quatre pirates présumés ont été tués et cinq autres appréhendés. Le Gouvernement entend coopérer avec les pays voisins afin de mener des patrouilles conjointes dans les eaux côtières communes.

VI. Renforcement des institutions démocratiques

A. Appui au Parlement

26. Le Parlement est pluraliste et est indépendant du pouvoir exécutif; il a un rôle législatif et des fonctions de contrôle majeures qui ont des incidences sur la consolidation de la paix, la réforme et le programme de développement du pays. Toutefois, les ressources et les capacités dont il dispose sont insuffisantes pour lui permettre de fonctionner efficacement.

27. Le BINUCSIL, le PNUD, l'UNICEF, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et d'autres partenaires internationaux ont constitué un groupe de travail qui coordonne l'aide internationale apportée au Parlement. Des ateliers de formation ont été organisés à l'intention des commissions parlementaires et des propositions concernant la structure et le système d'incitation de la Commission des services fournis aux organes délibérants ont été mises au point. Le Parlement a également bénéficié d'une aide logistique et technique et d'un appui au renforcement des capacités financés au moyen du Fonds pour la consolidation de la paix, en particulier afin de renforcer ses commissions de contrôle.

28. Étant donné le rôle crucial que joue le Parlement dans le renforcement de l'unité et de la cohésion nationales, huit séminaires régionaux ont été organisés à l'intention de 124 parlementaires et chefs suprêmes entre octobre et décembre 2008. Ils ont permis d'aborder des questions telles que la politique partisane et les conséquences de la politique politicienne et de l'ethnicité sur les travaux du Parlement, et de promouvoir la collégialité. En décembre 2008, le PNUD et l'Union interparlementaire ont parrainé une réunion de trois jours pendant laquelle des

parlementaires africains et du personnel d'appui des pays voisins ont mis en commun les idées que leur inspirait le rôle joué par les parlements.

B. Appui à des élections démocratiques

29. Le 10 janvier, la Commission électorale nationale a organisé deux élections parlementaires partielles dans la région urbaine ouest de Freetown et dans la circonscription de Pujehun, dans la région sud. Les observateurs ont jugé que les élections avaient été crédibles et s'étaient déroulées dans le calme. L'APC a conservé son siège dans la région urbaine ouest tandis que le principal parti d'opposition, le SLPP, a gagné les élections dans la circonscription de Pujehun, portant ainsi son nombre de sièges de 43 à 44. Le panier de fonds pour les élections a été utilisé à cette occasion. Les programmes de renforcement des capacités de la Commission électorale nationale et de la Commission d'enregistrement des partis politiques se sont également poursuivis et ont été financés au moyen du même panier de fonds.

C. Appui aux initiatives de lutte contre la corruption

30. Le Gouvernement sierra-léonais a continué de prendre des mesures de lutte contre la corruption. Se fondant sur les travaux entrepris afin d'élaborer une stratégie nationale, la Commission de lutte contre la corruption a procédé à une évaluation de sa structure et a décentralisé ses activités. Elle a ainsi ouvert un bureau à Makeni, dans la région nord, et a prévu d'en ouvrir un autre à Koidu, dans la région est.

31. La Commission a également noué des partenariats avec les parties prenantes nationales. Un groupe de contrôle de la société civile a été créé afin de suivre la mise en œuvre de la stratégie nationale révisée de lutte contre la corruption et des accords ont été conclus afin d'aider les organisations de la société civile et des conseils locaux à lutter contre la corruption. Le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé un projet de renforcement des capacités présenté par le secrétariat de la stratégie nationale de lutte contre la corruption. Le secrétariat a beaucoup fait pour mieux faire connaître les problèmes de corruption, dans le cadre de consultations et de débats.

32. La Commission a invité les responsables des pouvoirs publics à suivre l'exemple donné par le Président Koroma et à déposer leur déclaration de patrimoine avant le 30 janvier 2009. Elle a également engagé des poursuites judiciaires contre un magistrat de la Haute Cour soupçonné d'avoir accepté des pots-de-vin. Dans un rapport publié le 3 octobre, la Commission a fait part des préoccupations suscitées par le non-respect des procédures dans le cadre de la passation d'un marché public portant sur la fourniture de 10 mégawatts d'électricité à Freetown. Le Gouvernement a expliqué que la passation de marché n'avait pas entraîné d'enrichissement sans cause et que c'était par mégarde que les procédures n'avaient pas été appliquées, d'autant qu'il avait fallu respecter la date butoir du 20 décembre 2007 imposée par le nouveau Gouvernement aux fins de l'approvisionnement de la capitale en électricité.

D. Appui à l'architecture de sécurité de la Sierra Leone

33. Le renforcement des principales institutions chargées de la sécurité s'est poursuivi. Il est crucial de renforcer ces institutions dans le cadre du nouvel ordre démocratique si l'on veut garantir le succès du processus de consolidation de la paix.

34. Le BINUCSIL a apporté sa pierre à l'édifice en mettant au point les normes de maintien de l'ordre à appliquer par la police sierra-léonaise. Ces normes prévoient des mécanismes internes crédibles qui permettent d'enquêter sur les plaintes portées contre la police. Le Bureau élabore également des propositions de financement afin de renforcer les partenariats locaux de la police sierra-léonaise et d'aider celle-ci à améliorer ses relations avec les populations locales. Il importe de continuer à former les forces de police dans des domaines spécialisés, tels que la sécurité des aéroports et des frontières, le contrôle du trafic de stupéfiants, de diamants et d'autres minerais précieux et le soutien logistique. Il est crucial de pouvoir compter sur l'aide des donateurs dans ces domaines si l'on veut que la police s'acquitte de sa responsabilité principale en matière de sécurité interne.

35. Pendant la période considérée, le BINUCSIL, en collaboration avec l'équipe sierra-léonaise de lutte contre les stupéfiants et avec le concours des Gouvernements américain et britannique, a conçu un plan d'action pour lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée en Sierra Leone. Le plan est fondé sur le plan d'action régional adopté par la Conférence ministérielle qui s'est tenue au Cap-Vert en octobre 2008 et adopté par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. La conférence était consacrée au fait que le trafic de drogues représente une menace pour la sécurité de l'Afrique de l'Ouest.

36. Le plan d'action a représenté un important pas en avant puisqu'il a rassemblé différents organismes chargés de la sécurité autour d'un objectif commun consistant à mettre un terme au transfert clandestin de stupéfiants en Sierra Leone. Le BINUCSIL et l'équipe sierra-léonaise de lutte contre les stupéfiants ont aidé à mettre au point des directives générales qui définissent les fonctions et les attributions des membres de l'équipe dans le cadre des enquêtes consacrées à la criminalité transnationale organisée et au trafic de drogues. Le Bureau coordonne les activités du PNUD, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres partenaires internationaux tendant à renforcer les capacités de l'équipe sierra-léonaise de lutte contre les stupéfiants.

37. L'exploitation économique des richesses marines et la protection des eaux côtières constituent des problèmes cruciaux qui sont étroitement liés. Les récents actes de piraterie ont incité le Gouvernement sierra-léonais, en coopération avec les organismes des Nations Unies, à prendre des mesures afin de réglementer et de contrôler ses eaux territoriales. L'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale ont mis au point un système de suivi et de contrôle des déplacements des navires étrangers et proposeront un programme national de renforcement des capacités des organismes nationaux compétents. Un programme de ce type permettra non seulement aux autorités de lutter contre le trafic international de drogues et autres activités illicites mais sera aussi une excellente occasion d'augmenter les recettes que l'État tire du milieu marin.

38. La réforme de l'armée sierra-léonaise s'est poursuivie avec la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen approfondi consacré aux forces armées,

l'objectif étant de ramener les effectifs de 10 000 à 8 500 hommes. Toutefois, le financement de la réforme reste problématique. L'on a recouru au Fonds pour la consolidation de la paix afin de fournir des services d'assainissement de l'eau dans les trois principales casernes de Freetown, ce qui a permis d'améliorer les conditions de vie des membres des forces armées et de leur famille. Par ailleurs, 200 logements ont été récemment construits avec l'aide du Gouvernement indien. Le manque de logements et d'installations connexes continue de poser des difficultés et il convient d'apporter un soutien logistique à l'armée.

E. Décentralisation et délégation de pouvoirs

39. De façon générale, les conditions et les institutions nécessaires à la décentralisation sont en place, et les élections aux conseils locaux se sont déroulées dans le calme en juillet 2008. Il faut toutefois étoffer les capacités des conseils locaux et des ministères compétents et mieux sensibiliser le public aux activités de décentralisation. Il importe d'accélérer la délégation de pouvoirs aux conseils.

40. Le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) ont soutenu les initiatives tendant à renforcer les capacités locales. Le 5 décembre 2008, l'on a entamé la deuxième évaluation des activités des conseils locaux pendant les deux années écoulées. Il s'agit principalement d'améliorer les services fournis par les conseils locaux à la population. Les résultats de l'évaluation permettront d'orienter les priorités de développement du Secrétariat à la décentralisation et de veiller à ce que les conseils locaux appliquent les consignes financières, budgétaires et autres.

41. Outre la question du renforcement des capacités, il importe de mener à terme l'examen de la loi de 2004 sur les administrations locales. Un groupe de la décentralisation nationale a été chargé de recenser les lacunes dans l'application de la loi et il a déterminé à l'occasion d'une série de réunions consultatives tenues en 2008 que les points suivants méritaient d'être précisés : a) le rôle du Parlement et des comités provinciaux de coordination et les relations avec les chefferies et les conseils locaux; b) la participation de la société civile; c) la collecte de revenus au plan local; d) le code de conduite des conseillers; e) la protection constitutionnelle des conseils locaux. Il sera tenu compte de ces observations préliminaires dans le cadre de l'examen de la politique nationale de décentralisation qui aura lieu pendant le premier trimestre de 2009.

F. Appui aux médias

42. La radio reste le principal moyen de communication pour la plupart des Sierra-Léonais. L'on estime que quelque 85 % de la population écoute régulièrement la radio. La radio des Nations Unies joue un rôle important du fait qu'elle produit des programmes de qualité et qu'elle diffuse sur la quasi-totalité du territoire. En application de la résolution 1620 (2005), le Gouvernement et le BINUCSIL ont arrêté un plan concernant le transfert de la Radio des Nations Unies à un organisme de radiodiffusion indépendant.

43. Il est proposé de transformer le Service de radiodiffusion sierra-léonais actuellement contrôlé par l'État en une station de radio publique indépendante, la Sierra Leone Broadcasting Corporation (SLBC). Les biens de la Radio des Nations Unies seront transférés à la nouvelle station. En ce qui concerne le financement

initial nécessaire à la mise sur pied de la SLBC, le BINUCSIL est en pourparlers avec des donateurs internationaux et les réactions ont été jusqu'à présent satisfaisantes.

44. Le BINUCSIL a concouru sur le plan technique à l'élaboration du projet de loi qui portera création du nouveau service de radiodiffusion. Le Cabinet a approuvé le projet de loi et le Parlement devrait se prononcer à son sujet. Le texte de loi prévoit que la gestion du nouveau service satisfera aux normes internationales. Pendant la période considérée, une organisation locale a décerné un prix à la Radio des Nations Unies, considérée comme le meilleur média électronique du pays. La Radio des Nations Unies avait déjà reçu un prix par le passé.

G. Appui aux activités en faveur des droits de l'homme et de l'état de droit

45. Dans l'ensemble, les droits civils et politiques ont continué d'être respectés en Sierra Leone. La liberté d'expression et la liberté de la presse ont été généralement respectés, mais la loi de 1965 relative à l'ordre public, qui érige en infraction la diffamation, préoccupe toujours les médias.

46. La loi relative aux droits de l'enfant, qui avait été adoptée précédemment, est officiellement entrée en vigueur en décembre. Par ailleurs, le BINUCSIL a organisé, en coopération avec le Ministère de l'éducation, un forum consultatif national sur l'inscription des droits de l'homme au programme des établissements d'enseignement secondaire en Sierra Leone.

47. Pour la première fois dans l'histoire de la Sierra Leone, un changement d'attitude semble se produire eu égard aux mutilations génitales féminines, et certains chefs traditionnels se sont engagés à ne pas infliger ces pratiques aux moins de 18 ans. Le Ministère de la protection sociale, des affaires féminines et de l'enfance a élaboré un plan en faveur d'une justice non discriminatoire et d'une sensibilisation accrue de toute la population aux droits des femmes.

48. Avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix et l'assistance consultative et technique du BINUCSIL, la Commission nationale des droits de l'homme est devenue opérationnelle. Elle a mené diverses activités et présenté son premier rapport sur la situation des droits de l'homme au Parlement. Celui-ci a par ailleurs adopté les instruments statutaires de dépôt de plaintes auprès de la Commission, ainsi que les procédures de conduite des enquêtes sur les violations des droits de l'homme.

49. Toutefois, en janvier 2009, le Fond pour la consolidation de la paix cessera de verser ce financement incitatif, et à moins que le Gouvernement et les partenaires internationaux ne fournissent un appui supplémentaire, les opérations de la Commission risquent d'être compromises. Celle-ci a donc élaboré un plan d'action stratégique triennal, avec l'assistance technique du BINUCSIL, en vue d'établir un fonds commun d'appui multidonateurs.

50. L'aide financière apportée par le programme de développement du secteur de la justice, parrainé par le Royaume-Uni et le Fonds pour la consolidation de la paix, conjuguée aux services techniques et consultatifs offerts par le BINUCSIL et le PNUD, ont permis de dispenser une formation aux cadres supérieurs de la justice et aux magistrats locaux, de recruter de nouveaux magistrats et de fournir des

ressources – matériels divers et véhicules, notamment – pour faciliter leur travail. De ce fait, la plupart des districts comptent maintenant des magistrats résidents et les tribunaux statuent plus régulièrement sur les affaires. Plus de 400 affaires en souffrance ont été réglées, ce qui a permis une réduction de la surpopulation carcérale, mais il faudra déployer de nouveaux efforts pour remédier à ce problème et améliorer les conditions de vie des détenus.

51. Pendant la période à l'examen, le BINUCSIL a dispensé une formation à 100 procureurs et enquêteurs sur les questions relatives aux droits de l'homme. Une formation sur la problématique de l'égalité des sexes dans le cadre du maintien de la paix a par ailleurs été organisée à l'intention des 65 agents de police sélectionnés pour être déployés auprès de missions des Nations Unies. En outre, le PNUD, de concert avec le Gouvernement, a lancé un projet de 11 millions de dollars intitulé « Faciliter l'accès à la justice en Sierra Leone 2009-2011 », visant à remédier aux insuffisances dans le secteur de la justice.

H. Mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation

52. Le BINUCSIL a continué d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre les recommandations de la Commission Vérité et réconciliation. L'exécution du programme d'indemnisation des victimes du conflit civil devrait commencer sous peu, grâce au financement alloué par le Fonds pour la consolidation de la paix, d'un montant de 3,4 millions de dollars. Toutefois, sans un appui international supplémentaire, la viabilité de ce programme reste précaire. Pour que la Sierra Leone devienne plus solide après le conflit qui l'a secouée, il faudrait notamment veiller à remédier aux tragédies et aux injustices de la longue guerre civile. Pour ce faire, on continuera de lancer des appels, par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale multidonateurs qu'il est proposé d'établir, afin d'appuyer l'exécution du programme d'indemnités et la mise en œuvre des autres recommandations de la Commission.

I. Révision de la Constitution

53. L'Accord de paix de Lomé et le rapport de la Commission Vérité et réconciliation avaient prévu la révision de la Constitution actuellement en vigueur, qui avait été adoptée en 1991. En conséquence, la Commission de révision constitutionnelle, établie par le précédent Gouvernement, a recommandé l'adoption de 136 amendements à la Constitution de 1991 et elle a soumis son rapport au Président Koroma il y a plus d'un an.

54. Le BINUCSIL, conformément à son mandat, a indiqué au Gouvernement qu'il était prêt à fournir des services techniques et consultatifs en vue de la révision constitutionnelle. Toutefois, le Gouvernement n'a toujours pas pris de décision sur la façon dont il a l'intention de donner suite au rapport de la Commission de révision constitutionnelle. Il est invité à procéder rapidement à cette révision et à veiller à ce que le public y prenne largement part, comme le prévoit l'Accord de paix de Lomé et comme la Commission Vérité et réconciliation l'a recommandé. L'Organisation des Nations Unies reste déterminée à lui prêter assistance dans ce sens.

VII. Tribunal spécial pour la Sierra Leone

55. En 2008, le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, établi pour poursuivre en justice ceux qui portent la responsabilité la plus lourde des crimes commis lors du conflit armé en Sierra Leone, a rendu des jugements en appel dans deux des quatre affaires dont il était saisi. Il prévoit de mener à terme la troisième affaire en 2009 et la dernière, à savoir le procès de Charles Taylor, qui doit se dérouler à La Haye en octobre 2010. Étant donné que le Tribunal spécial doit achever tous ses travaux d'ici à la fin de 2010, on s'emploie activement à planifier l'établissement d'un mécanisme qui lui permettra de s'acquitter de ses dernières obligations juridiques. Au nombre des principales questions susceptibles d'avoir une incidence sur le fonctionnement du BINUCSIL figurent le transfert du Tribunal, l'utilisation future de ses locaux ainsi que la détermination de l'emplacement de ses archives et les crédits à prévoir à cet effet.

VIII. Programme de consolidation de la paix

56. Six années après la cessation du conflit, la Sierra Leone jouit toujours d'une paix relative. Les anciennes forces rebelles ne menacent plus la stabilité du pays. Toutefois, bon nombre des causes sous-jacentes du dénuement social et de l'isolement demeurent et il faut y remédier. C'est pourquoi le Gouvernement, ses partenaires internationaux et les organismes des Nations Unies s'emploient conjointement à accélérer la consolidation de la paix en Sierra Leone, en tirant particulièrement parti de deux grands textes directifs, à savoir le Programme pour le changement établi par le Président et la Vision commune du système des Nations Unies pour la Sierra Leone, publiés l'un et l'autre en décembre 2008.

A. Programme pour le changement

57. Le 1^{er} décembre 2008, le Président Koroma a publié son Programme pour le changement, qui définit les politiques et priorités de base du Gouvernement pour les trois prochaines années et jette les bases de la consolidation de la paix en Sierra Leone.

58. Ce programme tient compte des défis socioéconomiques formidables auxquels le pays fait face et argue que le meilleur moyen de mettre fin à la misère qui touche plus de 60 % de la population, c'est de transformer radicalement l'économie sierra-léonaise en conjuguant la croissance économique au développement humain durable. Il recense les principales priorités du Gouvernement, à savoir améliorer l'approvisionnement en électricité et le rendre fiable, promouvoir la croissance économique, en particulier par le biais de l'agriculture et de l'exploitation des pêcheries, renforcer les infrastructures nationales et accélérer le développement humain en améliorant l'éducation sanitaire et la prestation d'autres services sociaux indispensables. En outre, la prévention du VIH/sida et l'atténuation de ses effets resteront une priorité pour le Gouvernement.

59. Dans son programme pour le changement, le Président a recensé les trois facteurs ci-après comme étant les principaux risques mettant directement en péril la paix et la stabilité de la Sierra Leone : la persistance de la menace que représente la corruption, l'émergence de celle que constitue le trafic de drogues et l'aggravation

de celle que fait peser le taux élevé de chômage chez les jeunes. Le Président a réaffirmé sans ambages que son gouvernement était déterminé à relever ces défis.

60. Le montant des fonds nécessaires à la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme du Président est estimé à 2,1 milliards de dollars. Le Gouvernement et ses partenaires de développement se sont engagés à fournir 1,2 milliard de dollars au titre du cadre de dépenses à moyen terme.

B. Vision commune du système des Nations Unies pour la Sierra Leone

61. Pour affecter effectivement toutes les ressources disponibles au titre du développement de la Sierra Leone et pour instaurer une étroite coordination, mon Représentant exécutif, en collaboration avec les parties prenantes nationales et internationales, a élaboré une Vision commune du système des Nations Unies pour la Sierra Leone, stratégie commune qu'appuient sans réserve les organismes et programmes des Nations Unies opérant dans le pays et qu'a entérinée le Gouvernement.

62. Cette Vision commune associe le mandat politique du BINUCSIL aux activités humanitaires et de développement des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et définit la contribution du système des Nations Unies à la mise en œuvre du Programme pour le changement du Président ainsi que de la stratégie pour la réduction de la pauvreté en Sierra Leone. Outre l'objectif d'ensemble qui est d'aider le Gouvernement à consolider la paix, la Vision commune identifie quatre grandes priorités : a) l'intégration économique des zones rurales; b) l'engagement des jeunes chômeurs; c) l'accès équitable aux soins de santé; et d) le renforcement de la bonne gouvernance.

63. La Banque mondiale, la Banque africaine de développement, le FMI, les partenaires de développement et la Commission de consolidation de la paix se sont associés à cette Vision commune. Ce soutien permettra de veiller à ce que l'aide au développement apportée à la Sierra Leone soit assortie d'une stratégie cohérente de consolidation de la paix ainsi que d'atteindre les objectifs de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

64. Compte tenu des priorités définies dans la Vision commune, certaines mesures seront élaborées et mises en œuvre au titre des programmes par l'intermédiaire d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs qui sera géré par le PNUD. Ce fonds d'affectation spéciale est spécifiquement conçu pour attirer les donateurs qui ne sont pas représentés en Sierra Leone et qui souhaitent utiliser les services et capacités des organismes des Nations Unies dans le pays. En outre, pour renforcer la capacité du système des Nations Unies d'agir comme une entité unique, un certain nombre de services communs ont été créés. On a entre autres établi quatre bureaux extérieurs conjoints à l'échelon régional ainsi que des services communs en matière de logistique, de sécurité, de santé et d'entretien des véhicules.

IX. Activités de la Commission de consolidation de la paix

65. La Sierra Leone a continué de recevoir l'appui de la Commission de consolidation de la paix. Sous la direction dynamique de Frank Majoor, Ambassadeur des Pays-Bas et Président de la réunion consacrée à la Sierra Leone, la Commission a considérablement contribué à maintenir les projecteurs braqués sur les difficultés qui font obstacle à la consolidation de la paix dans le pays. Cette instance a en outre permis à la Sierra Leone de mobiliser une aide au développement. Conformément à son mandat, le BINUCSIL a appuyé l'action de la Commission de consolidation de la paix en Sierra Leone, notamment en l'aidant à préparer le deuxième examen semestriel du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix, tenu à New York le 15 décembre 2008.

66. Plus de 90 % du montant de 35 millions de dollars versé à la Sierra Leone par le Fonds pour la consolidation de la paix ont été consacrés à la mise en œuvre de 14 projets d'appui à l'action du Gouvernement sierra-léonais dans les domaines critiques de la consolidation de la paix. Quatre projets ont été menés à bien et 10 sont en cours. Un comité technique a recommandé au Comité directeur du Fonds, qui est coprésidé par mon Représentant exécutif et le Gouvernement sierra-léonais, d'utiliser les fonds non alloués par un certain nombre d'autres projets importants, dont la mise en place d'un service national indépendant de radiodiffusion public pour la Sierra Leone, qui est en cours.

67. À sa deuxième réunion d'examen de la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, la Commission de consolidation de la paix a pris note des progrès accomplis dans les domaines de la lutte contre la corruption, de la décentralisation, de la gouvernance locale, de la réforme du secteur public et de l'instauration de conditions propices au développement du secteur privé. En même temps, elle a engagé le Gouvernement à redoubler d'efforts en faveur de l'unité nationale et du dialogue entre les parties ainsi que de la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation. Elle l'a également prié de parachever ses mécanismes de coordination de l'aide et le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. L'Organisation des Nations Unies et la Commission se sont engagées à soutenir le Programme pour le changement du Gouvernement ainsi qu'à encourager l'assistance internationale pour atténuer les menaces que font peser le trafic de drogues et la piraterie.

X. Observations

68. Avec l'aide de l'ONU et d'autres partenaires internationaux, la Sierra Leone a continué de consolider la paix. Il reste cependant beaucoup à faire pour pérenniser les réalisations obtenues, et il faut notamment s'attaquer aux causes profondes du conflit qui a récemment secoué le pays. À cet égard, je trouve encourageant que le Gouvernement du Président Koroma fasse de plus en plus preuve de la volonté politique nécessaire pour s'employer franchement à régler pacifiquement les problèmes auxquels le pays se heurte. Le bon déroulement des élections des conseils locaux en juillet 2008, après que les élections présidentielles et législatives avaient eu lieu dans le calme en août 2007, a montré qu'une culture démocratique était de toute évidence en train de s'implanter en Sierra Leone.

69. Alors que de nouvelles mesures sont en train d'être prises pour consolider les acquis démocratiques, il importe que toutes les catégories de la société sierra-léonaise, y compris le Gouvernement, les partis politiques et la société civile, œuvrent de concert au renforcement de la cohésion nationale et de la réconciliation politique. En particulier, elles doivent de toute urgence redoubler d'efforts pour surmonter certaines difficultés critiques dans le domaine socioéconomique, notamment l'insuffisance des infrastructures et de la base de recettes.

70. Les progrès accomplis en Sierra Leone sont le fruit de l'engagement qu'ont pris la population et les dirigeants en faveur de la paix ainsi que du soutien vigoureux qu'apportent les partenaires internationaux, notamment le système des Nations Unies. À ce stade critique de la consolidation de la paix, j'engage les États Membres et la communauté internationale dans son ensemble à continuer d'aider la Sierra Leone, en particulier s'agissant de mettre en œuvre le Programme pour le changement établi par le Président.

71. On ne doit ménager aucun effort si l'on entend garantir la bonne exécution de la stratégie élaborée par le Gouvernement pour lutter contre la corruption. Il faut en outre s'attaquer au trafic de drogues, phénomène nouveau qui risque vraiment de nuire à la sécurité et à la stabilité socioéconomique du pays, voire même de la région, et ce avant qu'il ne s'enracine et ne devienne encore plus dangereux. C'est toutefois le chômage des jeunes qui demeure la principale préoccupation. Des mesures doivent donc être prises de toute urgence pour créer des débouchés en vue de réduire les effets tenaces qu'a la marginalisation des jeunes, qui représentent la plus grande partie de la population.

72. Le Gouvernement sierra-léonais et la communauté internationale devraient continuer d'accorder une attention particulière au sort tragique des victimes de la guerre civile qui a ravagé le pays et veiller à ce qu'elles bénéficient des soins et des services de réadaptation dont elles ont besoin. À ce propos, je souhaite appeler l'attention sur le programme d'indemnisation des victimes de la guerre civile qui doit être mis en place. Le Fonds pour la consolidation de la paix lui a alloué une dotation initiale, mais d'autres ressources devront être dégagées pour qu'il puisse être pérennisé.

73. Je salue le travail que la Commission de consolidation de la paix a effectué en vue d'aider le Gouvernement sierra-léonais à élargir sa base de donateurs. Elle devra cependant redoubler d'efforts en raison de la crise financière mondiale, qui aura très vraisemblablement des répercussions sur l'aide au développement international. Je juge de même encourageantes les mesures que le Gouvernement a prises pour étendre et renforcer sa coopération avec les pays se trouvant dans son voisinage immédiat et au-delà.

74. Je suis particulièrement soucieux de constater que les trafiquants de drogues internationaux qui se servent de la Sierra Leone comme d'un point de transbordement font peser sur ce pays une menace de plus en plus importante. Étant donné que les institutions publiques chargées de lutter contre ce fléau viennent tout juste d'être mises sur pied et compte tenu des effets nocifs que sont susceptibles d'avoir les stupéfiants sur diverses composantes de la société sierra-léonaise, il faut à tout prix renforcer la capacité globale du pays de s'attaquer à ce problème, notamment l'aider à lutter contre les actes de piraterie commis dans ses eaux côtières, qui se multiplient.

75. Pour conclure, je souhaite exprimer mes sincères remerciements aux partenaires internationaux de la Sierra Leone et aux autres États Membres qui apportent à ce pays une assistance sans faille. Je tiens à réaffirmer que l'Organisation des Nations Unies reste déterminée à aider le Gouvernement sierraléonais à mettre en œuvre le Programme pour le changement élaboré par le Président. Je voudrais également remercier mon Représentant exécutif, Michael von der Schulenburg, le personnel du BINUCSIL et tous les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, qui s'emploient sans relâche à exécuter le mandat de la mission.
